



COMMUNE DE TOURRETTES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le Seize Juin,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 juin 2014

Secrétaire de séance : Annette CELKA

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21Nombre de suffrages exprimés : 23 - Votes pour : 23 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

Etaient présents : M. AUFFRET- R. AUBAULT – JL. GIRAUD – A-M. GAUBERTI – G. BARRA, **Adjoints**
J. ROBERT HENSELER – W. DUBOSQ – E. MENUT - A. PELLEGRINO – J. TOCQUER –
C. LUBRANO LAVADERA - J. RAYNAUD - C. VELAY – S. ARNOULD – S. ALLEG –
N. PERRICHON – A. RASKIN - M. RAYNAUD – A. CELKA – S. LELUIN, **Conseillers Municipaux**

Absents excusés : S. BEURRIER (pouvoir donné à R. AUBAULT) – A. DUBOIS (pouvoir donné à JL. GIRAUD)

LOCATION ATELIER D'ART – Bâtiment M n°131 Lot n°4

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune est devenue propriétaire du lot n°4 dans l'immeuble cadastré section M n°131, 3 rue St Antoine, pour des activités d'expositions, d'œuvres d'art, des ateliers d'art et des cours.

Cet ensemble immobilier est composé d'un appartement de type studio au niveau du rez-de-chaussée pour une surface de 2521m² et d'une cave au niveau -1 pour une surface de 20,95m².

Dans le cadre de la relance des activités artisanales, commerciales et touristiques dans le village, il serait souhaitable de réaliser un changement de destination de ce local pour le mettre à la disposition d'un particulier ou une association pour la réalisation des activités d'expositions d'œuvres d'art, des ateliers d'art et des cours.

M. le Maire propose donc au conseil municipal de déterminer un tarif de location à l'année pour cet atelier.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE LOUER** après travaux de changement de destination, l'atelier d'art cadastré M n°131, lot n°4, 3 rue St Antoine, pour un loyer de 5€/m² à l'année, après signature de la convention d'occupation des locaux commerciaux.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention en cause.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Camille BOUGE